



**BIO De
PROVENCE-
ALPES-CÔTE
D'AZUR**

Contact :

Pierre Bayet

Responsable Communication,
Influence et Stratégie

06 09 13 10 25

Avignon, le 23 juillet 2026

RÉSEAU BIO DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Loi d'urgence agricole !

En PACA aussi, les vraies urgences restent sans réponse

Le projet de **loi d'urgence agricole**, adopté cette semaine par les deux chambres, **menace l'eau et la santé publique**.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, région parmi les plus exposées de France au **stress hydrique** et aux vagues de chaleur : **trois canicules** déjà enregistrées depuis le début de l'année 2026, ce texte tourne le dos aux agriculteurs et agricultrices qui font le choix de s'adapter. Le réseau **Bio de PACA**, qui fédère plus de **5 000 fermes** certifiées biologiques au sein de ses six groupements départementaux, appelle l'État, les élus régionaux et l'ensemble des collectivités de Provence-Alpes-Côte d'Azur à agir dès aujourd'hui sur les véritables priorités agricoles du territoire : accompagner les transitions, préserver les ressources naturelles et renforcer la résilience des exploitations face aux défis climatiques.

Une loi qui ignore les réalités hydriques de la région

Le texte propose un avenir agricole fondé sur une ressource en eau abondante et disponible, à rebours de la réalité climatique et agricole du pourtour méditerranéen. Il systématise le recours au stockage de l'eau sans réflexion sur les productions à irriguer ni sur le modèle agricole à soutenir, alors que la région est directement concernée par les tensions sur la ressource : sur le bassin de la **Durance** comme sur les nappes du **Vaucluse** et des **Bouches-du-Rhône**. Il acte par ailleurs de graves reculs, dont la réintroduction de deux pesticides de la famille des **néonicotinoïdes** et l'abandon de la hiérarchie des usages de l'eau.

« Dans nos territoires, l'eau n'est pas une variable d'ajustement : elle est au cœur de l'avenir de notre agriculture. Pour l'arboriculture, le maraîchage et la viticulture, l'accès à l'irrigation est déjà une question de survie. Faire croire que cette loi d'urgence agricole constitue une réponse au changement climatique est une illusion dangereuse qui détourne l'attention des véritables enjeux. »

Aujourd'hui, les agriculteurs et les agricultrices ont besoin de solutions durables, fondées sur la protection de la santé publique, de l'environnement et des ressources naturelles. Nous n'avons plus le luxe d'attendre ni de fermer les yeux face aux conséquences du dérèglement climatique. »

Pierre Koffi Alanda, Président de Bio de PACA, réaffirme son opposition à ce projet de loi d'urgence agricole, qu'il juge insuffisant et préoccupant au regard des enjeux de santé publique.

Cinq urgences agricoles à traiter en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le réseau Bio de PACA porte, en écho aux propositions nationales de la FNAB, cinq priorités concrètes pour la région :

- Reconnaître les **pertes de récoltes et de cheptels** liées aux canicules à répétition que subit la région depuis le début de l'année 2026 ;
- Accompagner toutes les fermes de PACA vers l'**agroécologie**, dans la continuité du **Plan Bio Régional 2026-2028**, pour rendre le territoire plus robuste face au dérèglement climatique ;
- Protéger la **santé** des agriculteurs et agricultrices, des riverains et des consommateurs face à l'exposition croissante aux pesticides de synthèse ;
- Préserver les **captages d'eau potable** de la région en rémunérant les fermes qui renoncent aux pesticides et engrais de synthèse, en particulier sur les zones de captages prioritaires ;
- Relancer les **installations et conversions** vers l'agriculture biologique en PACA, pour répondre à la reprise de la consommation bio et consolider une économie agricole résiliente sur le territoire.

Le réseau Bio de PACA demande aux services de l'État en région, aux élus régionaux et départementaux ainsi qu'aux collectivités de se saisir sans délai de ces urgences, en commençant par le **classement des canicules en calamité agricole**, une véritable application de la loi **Egalim** dans la restauration collective régionale, et des soutiens financiers dédiés à l'agriculture biologique dans le cadre de la future PAC.